## Marie-Claude Chamois

## Pierre Frigon Association des familles Frigon inc.

Tout d'abord, sincères remerciements à l'historienne Hélène-Andrée Bizier qui nous a généreusement fourni une copie des originaux des sentences rendues aux diverses étapes du procès de Marie-Claude Chamois et leurs transcriptions. Sans ces transcriptions, jamais nous n'aurions pu décrire avec autant de précision, l'étonnant parcours de Marie-Claude Chamois, ancêtre maternelle des Frigon d'Amérique qui a subit un destin digne de mention par son enchaînement d'événements tragiques. Ces documents et autres sources d'archives inédites permettent en outre, de rectifier, préciser ou compléter l'information fournie par Benjamin Sulte, Raymond Douville, Aegidius Fauteux, Sylvio Dumas, Jacques Saintonge, qui ont écrit sur la vie de Marie-Claude Chamois avec seule source de base, le 22<sup>e</sup> plaidoyer de l'avocat général Henry François d'Aguesseau<sup>1</sup>. Source sûre, par ailleurs. La plupart des affirmations dans l'exposé qui suit s'appuient sur des documents de première main.

Enfant maltraitée, Marie-Claude Chamois fuit en Nouvelle-France; enfante six fois². Elle retourne en France pour réclamer son héritage³. Elle doit poursuivre en justice sa mère qui refuse de lui céder les biens qui lui sont dus. Elle est accusée par celle-ci d'usurpation d'identité. Elle revient en Nouvelle-France près de dix-neuf ans plus tard, puis retourne en France, toujours en réclamant justice. On a souvent présenté Marie-Claude Chamois comme une mère indigne qui a abandonné son foyer par appât du gain. Plusieurs informations inédites tendent maintenant à prouver qu'après avoir été piégée par le système judiciaire, elle a tenté de revenir dans la colonie aussitôt qu'elle fut libérée de l'accusation d'usurpation d'identité qui pesait sur elle.

Marie-Claude est la cadette d'une famille de quatre enfants. L'aînée est Marie, suivie de deux garçons. Née le 8 janvier 1656, Marie-Claude est baptisée le 29 suivant à l'église Saint-Gervais à Paris en même temps que ses frères, Henri (né le 16 août 1649), et Philippe-Michel (né le 24 septembre 1651)<sup>4</sup>. Sa marraine est identifiée comme « dame de Moussy » et son parrain comme « baron de Ruglay » ou Ruglau. Marie-Claude est mise en nourrice chez une nommée Bouthilier, dont le mari est « menuisier à Paris », rue de la Truanderie vis-à -vis la maison familiale<sup>5</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Œuvres de M. le Chancelier d'Aguesseau, tome second, contenant les plaidoyers prononcés au Parlement en qualité d'Avocat Général dans les années 1691, 1692, 1693, Paris, Les Libraires associés, 1761 (22<sup>e</sup> plaidoyer). Accessible à la BAnQ.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> **Jean François**: n. vers 1674, Batiscan; 1<sup>er</sup> m. Marie-Madeleine Moreau, 8 février 1700, Batiscan, fille de Jean Moreau et d'Anne Guillet; 2<sup>e</sup> m. Marie Gertrude Perot, 4 juin 1715, Sainte-Anne-de-la-Pérade, fille de Pierre Perot et de Geneviève Duclos: d. inconnu.

Marie Madeleine: n. vers 1676, Batiscan; m. 27 avril 1695, Batiscan, Jean Prime dit Laventure, soldat, fils de Jean Prime et de Jeanne Tulle; d. inconnu.

Louise Françoise: n. vers 1679, Batiscan; d. 7 décembre 1687, Batiscan.

**Françoise Marie Louise**: n. 29 mars 1681, Batiscan; m. 8 février 1700, Batiscan, Joseph Moreau, fils de Jean Moreau et de Anne Guillet; d. 23 mai 1755, Yamachiche.

**Jeanne :** n. 14 septembre 1683. Batiscan; m. 19 février 1710, Batiscan, Mathurin Rivard Feuilleverte, veuf de Françoise Trottier et fils de feu Robert Rivard. sieur Loranger, et de Marie Madeleine Guillet; d. inconnu. **Antoine :** n. 27 juillet 1685, Batiscan; célibataire; d. 28 juin 1712, Batiscan.

<sup>3</sup> Voir à ce sujet : Frigon, Pierre. Marie-Claude Chamois, épouse de François Frigon, héritière d'Honoré Chamois,

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Voir à ce sujet : Frigon, Pierre. Marie-Claude Chamois, épouse de François Frigon, héritière d'Honoré Chamois, Les Frigon, revue trimestrielle de l'Association des familles Frigon, 1995, vol. 2, n° 4; 1996, vol. 3, n° 1, 2, 3 et 4. Ibid. 1998, vol. 5, n° 4; 1999, vol. 6, n° 1 et 2; 2000, vol. 7, n° 1, Chronologie commentée du procès de Marie-Claude Chamois contre Jacqueline Girard 1686-1693.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Acte de baptême - paroisse Saint-Gervais, Paris, folio 339, 29 janvier 1656 - Manuscrit français #32838, Bibliothèque nationale de Paris (localisation citée dans : *Mémoires de la Société généalogiques canadienne française*, décembre 1984, p. 260).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Requêtes du Palais, sentence du 12 juin 1688 et résumé des témoignages. Archives nationales de France. Section ancienne, Parlement de Paris, X<sup>3b</sup> 16662, 21 juin 1688 (localisation citée dans Yves Landry, *Orphelines en France pionnières au Canada - Les Filles du Roi au XVII*<sup>e</sup> siècle, Montréal, Leméac, 1992, 436 p., p. 101, note 137).

Son père a occupé des fonctions importantes : écuyer, héraut d'armes de France, secrétaire du comte d'Harcourt<sup>6</sup>, secrétaire du roi<sup>7</sup>. L'achat de cette dernière fonction confère à son détenteur de nombreux avantages dont celui d'être libéré de certains impôts, d'obtenir un titre de noblesse du premier degré et de jouir du droit de Committimus, c'est-à-dire le privilège de pouvoir porter une cause à la cour de justice royale, réservée aux nobles et hauts fonctionnaires. Le cas échéant, la veuve d'un secrétaire du roi peut en jouir tant qu'elle n'est pas remariée<sup>8</sup>.

Honoré Chamois décède en 1660. On décrit Jacqueline Girard, sa veuve, comme une mère dénuée de sens maternel. Au décès de son père, Marie-Claude « a été entièrement abandonnée par sa mère qui a même négligé de lui faire apprendre les choses nécessaires pour son salut et pour son éducation ne l'ayant envoyée aux institutions de la paroisse ni à l'école et toujours si mal habillée qu'on n'osait la faire paraître, ce qui a été de même à l'égard de ses autres enfants »9

Durant les neuf années qui suivent, la famille déménage à répétition puis s'installe dans le faubourg Saint-Antoine. La nuit du 28 au 29 avril 1669, Marie-Claude, âgée de treize ans, fuit les « emportements » de son frère près de sept ans son aîné et les mauvais traitements de sa mère. Elle se réfugie « effrayée et en pleurs chez la Du Rivault » qui la garde guelques jours. Cette dernière la conduit chez le sieur de Retz, sous-vicaire de Saint-Paul, qui la confie à Gabrielle Emeri. Le 11 mai cette dernière l'amène à l'hôpital de la Pitié. Marie-Claude refuse de décliner son nom, celui de sa mère et refuse « de se découvrir (par) crainte de retomber dans le pire qu'elle avait subit». On l'inscrit sous le nom de Marie Victoire. Trois jours plus tard elle est transférée à l'hôpital de la Salpêtrière où le Registre de l'entrée des pauvres mentionne: « Marie Victoire, âgée de quatorze ans, qui ne connoît ni pere ni mere, sera observée ». Elle est ainsi confiée aux religieuses chargées de l'éducation des orphelines et enfants abandonnés hébergés à l'hôpital. Durant l'année qui suit, elle reçoit la première communion sous la direction du sieur Millet, missionnaire de l'hôpital<sup>10</sup>. Noter que les hôpitaux ici mentionnés sont des refuges pour indigents et non des hôpitaux comme on l'entend aujourd'hui.

L'année suivante, le 26 avril, elle fait parti du contingent de filles quittant la Salpêtrière pour la Nouvelle-France, sur ordre de louis XIV. Elles sont amenées à pied sous escorte armée au Pont de Bièvre près de la Salpêtrière et de là, sous la direction de sœur Étienne, elles s'embarquent et descendent la Seine. Destination: Rouen<sup>11</sup>. En toute vraisemblance, elles partent du port de Dieppe, à bord du Saint-Jean-Baptiste, qui revient de Nouvelle-France en 1670 et qui mouille régulièrement à Québec<sup>12</sup>.

Association des Familles Frigon Site Web: frigon.org

<sup>6</sup> Acte de baptême. Voir aussi d'Aguesseau, p. 505.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Fonction qu'il occupe au moment de son décès. D'Aguesseau, p. 506.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> M. Sallé, avocat du Parlement, L'esprit des ordonnances de Louis XIV. Ouvrage où l'on a réuni la théorie et la pratique des ordonnances. Contenant l'Ordonnance de 1667, celle de 1669, & l'édit de 1669, servant de règlement pour les épices et vacations. Paris, La Veuve Rouy, libraire, Knapen imprimeur libraire au bon Protecteur et à la Justice, 1755, p. 655.

Requêtes du Palais, *op. cit.* 

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> D'Aguesseau, *op. cit.*, p. 507, et Requêtes du Palais, *op, cit.* 

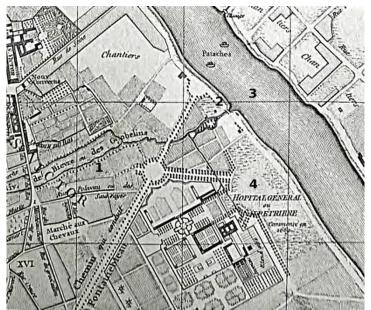
<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Source : Hélène-Andrée Bizier. Voir aussi : Frigon, Pierre. Marie-Claude Chamois est-elle arrivée en Nouvelle-France à bord du Saint-Jean Baptiste de Dieppe? Les Frigon, revue trimestrielle de l'Association des familles Frigon, 2011, vol. 18, nº 2.

12 Roy, Pierre-Georges. Le sieur Des Champs de la Bouteillerie, *Bulletin de recherches historiques*, 1931, vol. 37, p.

<sup>54.</sup> Roy tire cette information de Michel-Claude Guibert Mémoires pour servir à l'histoire de Dieppe. Tome 1. imprimé à Dieppe par Paul Leprêtre et Cie, Paris, 1878. On peut télécharger ce livre sur le site archive.org. Voir aussi : Frigon Pierre. Marie-Claude Chamois est-elle arrivée en Nouvelle-France à bord du Saint-Jean Baptiste de Dieppe? op. cit.



L'Hôpital général (ou Salpêtrière), située près de la Seine, au confluent de la Bièvre<sup>13</sup> où l'activité navale est intense.



Carte de Paris, Vaugondy, 1760<sup>14</sup>. 1- La Bièvre. 2- Le pont de Bièvre. 3- La Seine. 4- L'Hôpital général ou Salpêtrière.

<sup>13</sup> Source: H. Gourdon de Genouillac, *Paris à travers les siècles*, Paris, 1882. Musée de la civilisation, bibliothèque du Séminaire de Québec, fonds anciens.

14 Image libre de droits: <a href="http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:P1010310\_Carte\_de\_Paris\_Vaugondy-1760\_Salp%C3%A9tri%C3%A8re\_avenue\_Hopital\_reductwk.JPG">http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:P1010310\_Carte\_de\_Paris\_Vaugondy-1760\_Salp%C3%A9tri%C3%A8re\_avenue\_Hopital\_reductwk.JPG</a>



On peut voir le tracé de la Seine de Paris jusqu'à Rouen. Le long de la côte Atlantique, s'échelonnent les villes de Dieppe et le Havre, en Normandie; Saint-Malo, en Bretagne; La Rochelle en Aunis, ports d'origine de nos ancêtres<sup>15</sup>.

Marie-Claude arrive à Québec au mois d'août. Le 16 octobre, elle signe un contrat de mariage notarié devant le notaire Ameau avec Pierre Forcier ne sera pas l'élu de son cœur, puisqu'elle signe le même mois un second contrat, cette fois avec François Frigon. Le mariage a lieu en novembre, « célébré par un prêtre (missionnaire) du Séminaire de Québec faisant fonction de curé de la coste de Batiscan »<sup>16</sup>.

Les jésuites sont propriétaires de la seigneurie de Batiscan. Le 3 juillet 1671, devant le notaire Jean Cusson, le père Richard et François Frigon signent l'acte de concession de la terre ancestrale. Le couple y mène une vie sans histoire durant quatorze ans. Mais voilà que Marie-Claude apprend qu'elle est la dernière héritière de son père, ses frères et sa sœur étant décédés. Le 14 mai 1683<sup>17</sup>, François Frigon signe une procuration pour qu'elle passe en France. Mais ce n'est qu'à l'automne 1685, qu'elle quitte le Canada. Elle vient d'accoucher d'Antoine (28 juillet)<sup>18</sup>, dernier né de ses six enfants. Décision difficile. Finalement une nouvelle procuration<sup>19</sup> de François Frigon sous le bras, elle embarque pour Paris, croyant à une simple formalité et à un retour au printemps suivant. Elle est accompagnée du lieutenant général des Trois-Rivières et arrive à La Rochelle le 20 décembre. Au début de janvier 1686, elle arrive à Paris et se présente chez sa mère<sup>20</sup>.

Impossible de la rencontrer. Le procureur de Jacqueline Girard, apprenant que Marie-Claude est là pour réclamer son héritage, l'invite à retourner au Canada disant que sa mère est dans l'impossibilité de la voir : il la dit en Bourgogne, puis en Poitou. Il refuse même qu'elle lui écrive. Finalement, à force d'insister, elle parvient à la rencontrer chez la comtesse d'Armagnac, en présence d'un notaire du Châtelet et de plusieurs autres personnes. Sa mère feint de ne pas la reconnaître. Pourtant, son beau frère Pierre Mareuil, le menuisier Bouthilier, la nommée du Rivault, ainsi que son oncle et sa tante

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Source de la carte, inconnue.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Requêtes du Palais, op. cit.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Antoine Adhémar dit St-Martin, *Procuration de f Frigon à sa femme, 14<sup>e</sup> may 1683.* 

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> PRDH, paroisse Saint-François-Xavier (113), baptêmes, p. 69.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Genaple de Bellefonds, *Procuration de Franç*ois *Frigon à sa femme*, 2 novembre 1685.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Requêtes du Palais, *op. cit.* 

Ménard l'ont bel et bien reconnue<sup>21</sup>. Marie-Claude insiste : n'est-il pas vrai que sa mère lui a envoyé des lettres en Nouvelle-France ainsi qu'à Jean Talon et à Anne Gasnier, responsable des filles du roi à Québec et veuve de Jean Bourdon procureur général au Conseil souverain, pour prendre de ses nouvelles? Réponse de Jacqueline Girard : « que j'aie écrit ou pas écrit, ce ne sont pas de tes affaires» et du même souffle, elle reproche à son notaire d'avoir transmis à Marie-Claude des informations sur la succession affirmant qu'elle est sa tutrice. Ce que conteste le notaire devant l'âge évident de Marie-Claude. Il ajoute que si Marie-Claude ici présente n'est pas sa fille, qu'elle fasse voir sa fille qu'elle dit être en Poitou et dont elle se dit tutrice<sup>22</sup>! Croyant que Marie-Claude est venue avec François Frigon, Jacqueline Girard va même jusqu'à demander à l'intendant de la maison d'Armagnac d'éloigner ce dernier en tâchant « de lui trouver quelque emploi dans le pays et sur les navires pour les Amériques afin de n'avoir point d'affaire coûteuses céans »23!

Devant cette fin de non recevoir, Marie-Claude n'a d'autre choix que de faire appel à la justice. Le 16 mars 1686, elle présente une requête pour faire « assigner (Jacqueline Girard) au Châtelet pour être condamnée lui rendre un compte de communauté et de tutelle ». Expéditive, la justice condamne Jacqueline Girard, le 27 avril suivant, à communiquer à Marie-Claude l'inventaire des biens d'Honoré Chamois au moment du décès, son contrat de mariage et de rendre compte de l'état de la gestion des biens en tutelle des enfants Chamois. Jacqueline Girard riposte en accusant Marie-Claude d'usurpation d'identité, ne la reconnaissant pas pour sa fille. Jouissant du privilège de Committimus<sup>24</sup>, elle demande que la cause soit jugée non pas au Châtelet, cour du peuple, mais aux Requêtes du Palais, cour des nobles. Manœuvre manifeste d'intimidation.

Pour prouver son identité, Marie-Claude apporte son extrait de baptême, son contrat de mariage et l'acte de célébration<sup>25</sup>. Elle écrit même à Anne Gasnier, veuve Bourdon, pour lui demander de confirmer qu'elle a recu du courrier de sa mère s'informant sur elle. Réponse : attestation d'Anne Gasnier faite devant le notaire Genaple de Bellefond, de Québec, datée du 5 novembre 1686. Ce qui confirme que sa mère savait qu'elle était au Canada. Le 15 mars 1688, François Frigon présente une requête au nom de ses enfants pour leur garantir un droit sur l'héritage de leur mère. Le 2 avril, Jacqueline Girard demande un arrêt de défense. Le 21 juin suivant tombe un jugement favorable à Marie-Claude : la cour reconnaît son identité et condamne Jacqueline Girard à verser 3 000 livres et à payer les dépens, nonobstant opposition ou appel, en attendant le compte et partage. Le 13 juillet cette dernière demande un arrêt de défense contesté par Marie-Claude, le 11 août. Girard porte la cause en appel. Le 12 mai 1689, nouveau jugement favorable à Marie-Claude: la cour condamne Jacqueline Girard à verser 400 livres de subsistance à Marie-Claude, nonobstant toute saisie ou opposition. Nouvel appel, cette fois, devant le plus haut tribunal, le Parlement de Paris. Une fois de plus, Jacqueline Girard est déboutée. Le 21 avril 1693, défendue par Joly de Fleury et soutenue par le limpide exposé de l'avocat général<sup>26</sup> d'Aguesseau. Marie-Claude obtient confirmation définitive de son statut et de ses droits à l'héritage. A-t-elle pour autant touché son dû? La suite semble confirmer que non.

Après ces sept années et quatre mois de combat, épuisée, à bout de ressources, elle demande à être rapatriée<sup>27</sup>. Le 18 avril 1696, le ministre de la Marine informe Michel Bégon, intendant de Rochefort: « Le Roy ayant accordé à Marie Chamois son passage de France en Canada, l'intention de sa Majesté est que vous la fassiez embarquer sur l'un des vaisseaux de sa Majesté envoyé en ce pays, et que lui fassiez fournir les vivres nécessaires pendant la traversée »<sup>28</sup>. Mais Marie-Claude rapporte cette lettre aux autorités l'année suivante : « Marie-Claude Chamois rapporte une lettre de monseigneur du 18 avril

Association des Familles Frigon Site Web: frigon.org

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> D'Aguesseau, op. cit., p. 521 et Requêtes du Palais, op. cit.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Requêtes du Palais, op. cit.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Requêtes du Palais, op. cit.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> M. Sallé, *op. cit.* p. 657-658.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> D'Aguesseau, op. cit., p. 512.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Le rôle de l'avocat général est de résumer les plaidoiries lors des sessions judiciaires.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Frigon, Pierre. Marie-Claude Chamois est revenue!, Les Frigon, revue trimestrielle de l'Association des familles *Frigon.* 2003. vol. 10. n° 1.

lbid. 2007, vol. 14, n° 2, Marie-Claude Chamois demande à être rapatriée!

28 Demandes pour les ecclésiastiques, officiers et particuliers de Canada, Bibliothèque et Archives Canada, Fonds des colonies, Série B, lettres envoyées, microfilm F-197, p. 68-69.

1696 à M. Bégon pour lui donner passage sur les vaisseaux de sa Majesté dont n'ayant pas pu profiter à cause de sa pauvreté elle supplie de lui accorder un même ordre pour la présente année afin de pouvoir aller rejoindre sa famille »<sup>29</sup>. Il semble qu'elle n'est pas revenue en Nouvelle-France en 1697. En effet, au mariage de sa fille Françoise avec Joseph Moreau et à celui de Jean-François avec Marie-Madeleine Moreau, célébrés le même jour, le 8 février 1700, la signature de François Frigon témoigne de sa présence, mais Marie-Claude Chamois est absente<sup>30</sup>.

Cependant, la preuve existe de sa présence au pays en 1704. Le registre des malades de l'Hôtel-Dieu de Québec mentionne, pour le 16 juillet 1704 : « Marie-Claude Chamois âgée de 48 ans de Paris ». La mention « de Paris » pourrait bien indiquer qu'elle vient de débarquer d'un vaisseau en provenance de France. En effet, le lieu de résidence de la plupart des malades est canadien, plusieurs sont associés à des régions de France et juillet correspond à un moment de l'année marqué par l'arrivée de vaisseaux à Québec. Marie-Claude reste à la maison jusqu'à l'automne 1705. Il est bien évident qu'elle n'a pas encore touché son héritage, puisque le 15 octobre, elle signe devant le même notaire une obligation de 1 000 livres « pour lui faciliter son passage en France », quelle doit rembourser à Nicolas Guillet perruquier de Québec, « le jour et fête de Saint-Jean-Baptiste suivant ».

Le 11 juillet 1707, François Frigon est déchargé d'une dette de 71 livres que lui réclame Marie Bernier, de Paris « pour le logement, la nourriture et autres besoins fournis par ladite Bernier à Marie-Claude Chamois, femme dudit défendeur, suivant sa promesse du 16 mars 1689 ». La demanderesse est déboutée et le jugement mentionne qu'elle « pourra se pourvoir comme bon lui semblera »<sup>31</sup>. Une vieille créance qu'elle n'a sans doute pas pu encaisser.

Le 18 mars 1710, François Frigon passe devant le notaire François Trotain en compagnie de ses enfants qui « ont dit et déclaré par les présentes qu'ils ont dès à présent renoncé et renoncent au douaire de Marie-Claude Chamois, leur mère » 32. Si le renoncement au douaire implique le décès, en conclu qu'elle serait décédée entre l'automne 1705, moment où elle retourne en France et 1710.

Ainsi donc, accusée d'usurpation d'identité, Marie-Claude Chamois doit attendre presque huit ans la fin des procédures judiciaires avant de pouvoir revenir en Nouvelle-France. Puis les retards s'accumulent dans son rapatriement, si bien qu'elle ne retourne en Nouvelle-France que 20 ans plus tard pour retrouver une famille qui lui est sans doute devenue étrangère. Elle prend la décision de continuer le combat et retourne à Paris, appuyée une fois de plus par son mari. Combat probablement perdu, tout comme sa vie d'adulte. Drame d'une profonde tristesse pour elle et toute sa famille. Nous ne savons rien sur la fin de sa vie qui s'est vraisemblablement terminée à Paris, dans la misère.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Diverses demandes et rôles d'officiers 1685-1758, Bibliothèque et Archives Canada, Fonds des colonies, correspondance générale, Série C11A, microfilm F-121, p. 40 à 43.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Registre des mariages, paroisse Saint-François-Xavier, Batiscan, 8 février 1700.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> BAnQ, Fonds juridiction royale des Trois-Rivières, registres des procès-verbaux d'audiences, cote TL3,S11,P2818. Accessible en ligne à la bibliothèque nationale du Québec, dans Pistard, sous Chamois.

Accessible en ligne à la bibliothèque nationale du Québec, dans Pistard, sous Chamois.

32 Notaire François Trotain, *Donation entre vifs par François Frigon à François Frigon, son fils, et à Marie-Madeleine Moreau, sa femme. En 1710, le 18e mars.*